



NOUVELLES DE L'OBSERVATOIRE EUROPEEN DE L'EMPLOI

Numéro 56: Janvier 2009

La lettre d'information de janvier 2009 passe en revue les développements récents de la politique européenne de l'emploi et du marché du travail, qui sont intervenus entre novembre 2008 et janvier 2009. (Le numéro 55 de la lettre d'information couvrait déjà le mois de novembre et décembre 2008, mais était centré sur l'impact de la crise financière internationale.)

Le présent numéro traite des aspects suivants:

1. Le Conseil informel « Emploi et affaires sociales »,
2. Le plan de relance de l'économie européenne proposé par la Commission,
3. La politique de cohésion au cœur du plan européen de relance économique,
4. L'initiative « De nouvelles compétences pour de nouveaux emplois » pour mieux anticiper et ajuster les compétences aux besoins du marché du travail,
5. L'amélioration du Fonds d'ajustement à la mondialisation permettra d'aider davantage de chômeurs,
6. Le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation à la rescousse de l'Espagne et de la Lituanie,
7. Le ralentissement économique frappe le marché du travail,
8. La libre circulation des travailleurs est positive pour l'économie de l'Europe,
9. Quatre autres pays de l'UE lèvent les restrictions à l'accès au marché du travail pour les travailleurs bulgares et roumains,
10. Un rapport sur la migration en Europe,
11. La Directive sur l'amélioration du rôle des comités d'entreprise européens,
12. La débâcle au sujet de la directive sur le temps de travail continue,
13. L'UE aide les travailleurs de l'industrie de la défense,
14. Un sommet européen pour l'égalité professionnelle des hommes et des femmes,
15. La Commission prend des mesures contre six pays pour défaut de transposition de la réglementation relative à l'égalité des chances,
16. Le Parlement européen approuve la réforme de la Fondation européenne pour la formation (ETF),
17. Le rapport sur l'emploi en Europe 2008,
18. Le rapport sur les restructurations en Europe 2008,
19. Le rapport de la Commission européenne sur la démographie,
20. Une étude portant sur l'intérim et la négociation collective dans l'UE.



1. Le Conseil informel « Emploi et affaires sociales »

Les 22 et 23 janvier 2009, une réunion informelle des ministres de l'emploi et des affaires sociales s'est tenue en République tchèque. Sous la présidence de Petr Nečas, le Ministre tchèque du travail et des affaires sociales, les ministres ont discuté des aspects suivants:

- Comment encourager la mobilité des travailleurs (géographique, professionnelle et vers l'emploi);
- Comment atteindre un accord sur la Directive sur le temps de travail avant la fin de la législature actuelle.

Le Conseil informel a été précédé d'une réunion des ministres de l'emploi de la Troïka sociale avec les partenaires sociaux européens et la plate-forme européenne des ONG sociales.

Pour en savoir plus:

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=89&newsId=446&furtherNews=yes>

2. Le Plan européen de relance économique proposé par la Commission

Le 26 novembre 2008, la Commission européenne a présenté un plan détaillé de relance de l'économie européenne en vue d'aider l'Europe à sortir de la crise économique actuelle. Le Plan comporte à la fois des mesures à court terme visant à stimuler la demande, à sauvegarder les emplois et à aider à rétablir la confiance, et des investissements « pertinents » pour favoriser une hausse de la croissance et une prospérité durable à plus long terme.

Le Plan recommande un stimulus fiscal ciblé et temporaire de l'ordre de 200 milliards EUR ou de 1,5 % du PIB de l'UE, tant dans les budgets nationaux (autour de 170 milliards EUR, 1,2 % du PIB) que dans les budgets de l'UE et de la Banque européenne d'investissement (quelque 30 milliards EUR, 0,3 % du PIB). Chaque Etat membre est invité à prendre les mesures nécessaires dans son contexte national.

Pour accélérer et consolider la reprise et éviter de futures crises, le plan de la Commission suggère également d'ambitieuses réformes structurelles conçues sur mesure en fonction des besoins de chaque Etat membre. Certaines de ces réformes viseront à accompagner le stimulus fiscal en stimulant la demande, par exemple, en améliorant le pouvoir d'achat des consommateurs et en améliorant le fonctionnement des marchés.

Le texte du Plan est disponible (en anglais):

http://ec.europa.eu/commission_barroso/president/index_en.htm

3. La politique de cohésion au cœur du Plan européen de relance économique

Le 16 décembre 2008, la Commission européenne a adopté un rapport mettant en évidence la contribution de la politique de cohésion à la réalisation du Plan européen de relance économique et son soutien à l'économie réelle.

Ce rapport présente des mesures destinées à accélérer les investissements « pertinents » aux niveaux national et régional en simplifiant l'accès aux subventions, en



facilitant l'aide aux personnes touchées par la crise et en augmentant la disponibilité des moyens de financement pour les petites et moyennes entreprises (PME).

Pour en savoir plus:

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=89&newsId=433&furtherNews=yes>

4. L'initiative « De nouvelles compétences pour de nouveaux emplois » pour mieux anticiper et ajuster les compétences aux besoins du marché du travail

Dans le cadre du plan de relance de l'économie européenne, le 16 décembre 2008 la Commission européenne a présenté des propositions visant à améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande d'emplois, ainsi qu'à analyser et prévoir plus efficacement les compétences nécessaires pour le marché du travail de demain. La communication « De nouvelles compétences pour de nouveaux emplois » suggère une série d'actions en vue de mieux faire coïncider les compétences et les offres d'emplois, d'organiser l'évaluation des compétences sur une base permanente, de mettre en commun les efforts des Etats membres et des autres organisations internationales et de développer une meilleure information sur les besoins futurs.

La Commission européenne propose d'améliorer le suivi des tendances à court terme et de concevoir des outils pour une meilleure adéquation entre les compétences et les offres d'emploi sur les marchés du travail européens. La Commission mettra également en place de meilleurs systèmes d'information sur les besoins en compétences dans l'UE à moyen et à long terme, avec des projections actualisées régulièrement sur les tendances futures du marché du travail et l'analyse des besoins en qualifications des secteurs. En outre, la Commission aidera les Etats membres, les régions et tous les acteurs qui interviennent dans l'amélioration et l'adéquation des compétences en mobilisant les politiques et les fonds communautaires existants, en particulier le Fonds social européen.

Pour en savoir plus:

http://ec.europa.eu/education/news/news1110_fr.htm

5. L'amélioration du Fonds d'ajustement à la mondialisation permettra d'aider davantage de chômeurs

Dans le cadre du plan de relance de l'économie européenne, le 16 décembre 2008 la Commission européenne a proposé de nouvelles mesures destinées à améliorer le fonctionnement du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) afin d'aider les travailleurs ayant perdu leur emploi en raison de la crise économique. Les nouvelles propositions visent à adapter plus efficacement les interventions du Fonds à son objectif de solidarité avec les travailleurs licenciés.

Pour concrétiser cet objectif de solidarité, la proposition modifie le règlement FEM (1927/2006) en vue d'en améliorer l'efficacité des manières suivantes:

- en abaissant le seuil de recevabilité des demandes d'aide par le FEM de 1000 à 500 travailleurs licenciés;
- en portant la durée de l'aide à 24 mois (contre 12 mois actuellement);
- en élevant la contribution financière de l'UE de 50 % à 75 %;



- en élargissant temporairement les conditions d'éligibilité à un soutien par le FEM de sorte à inclure les travailleurs touchés par la crise économique et financière.

Pour en savoir plus:

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=89&langId=fr&newsId=432&furtherNews=yes>

6. Le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation à la rescousse de l'Espagne et de la Lituanie

En décembre 2008, la Commission européenne a versé au total 10,7 millions EUR prélevés sur le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM). L'Espagne recevra 10,4 millions EUR destinés à aider les quelque 1600 travailleurs licenciés lorsque la multinationale américaine Delphi a décidé de fermer son usine de Cadix et d'en transférer la production dans ses installations de Tanger. Quant au solde (298 000 EUR), il est destiné à aider les 600 travailleurs licenciés de l'usine textile de Alytaus Tekstilė dans le sud de la Lituanie à retrouver un emploi aussi rapidement que possible.

Pour en savoir plus:

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=326&langId=fr&newsId=426&furtherNews=yes>

7. Le ralentissement économique frappe le marché du travail

Le 19 décembre 2008, la Commission européenne a publié une étude analytique qui indique que l'économie européenne est frappée de plein fouet par la crise financière mondiale actuelle et par le recul récent du marché du logement dans plusieurs Etats membres.

Selon cette étude, le rendement économique de l'UE a enregistré une baisse minime (0,2 %) au troisième trimestre 2008, après un encéphalogramme plat au cours du trimestre précédent. Le ralentissement a également commencé à ébranler davantage les marchés du travail. Au troisième trimestre, la croissance de l'emploi au sein de l'UE s'est immobilisée avec un glissement trimestriel nul, reflétant la contraction ou la stagnation sous-jacentes de l'emploi dans la plupart des grands Etats membres (à l'exception de l'Allemagne et de la Pologne).

Pour en savoir plus et accéder au « Quarterly Labour Market Review » de l'hiver 2008 (en anglais):

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=113&langId=fr&newsId=441&furtherNews=yes>

8. La libre circulation des travailleurs est positive pour l'économie de l'Europe

Le 18 octobre 2008, la Commission européenne a publié un rapport qui révèle que la mobilité des travailleurs des pays ayant adhéré à l'UE en 2004 et 2007 ont eu une incidence positive sur les économies des Etats membres.

Le rapport explique que les travailleurs mobiles originaires de Bulgarie, de Roumanie et de l'UE-8 ont apporté une contribution importante à la croissance économique durable de ces dernières années en soulageant les pénuries sur les marchés du travail, sans peser lourdement sur les systèmes de protection sociale. Parallèlement, peu d'éléments indiquent que les travailleurs des nouveaux Etats membres ont entraîné un déplacement



des travailleurs locaux ou une baisse sensible de leurs salaires, même dans les pays où les arrivées ont été les plus importantes, en dépit des problèmes temporaires d'adaptation rencontrés dans certaines régions.

Pour en savoir plus:

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=25&langId=fr&newsId=414&furtherNews=yes>

9. Quatre autres pays de l'UE lèvent les restrictions à l'accès au marché du travail pour les travailleurs bulgares et roumains

Le 8 janvier 2009, la Commission européenne a annoncé que la Grèce, l'Espagne, la Hongrie et le Portugal ont rejoint les dix autres Etats membres de l'UE qui ont levé les restrictions à l'accès des travailleurs bulgares et roumains à leurs marchés du travail. Les autres 11 Etats membres qui continuent à restreindre l'accès à leur marché du travail en appliquant leur droit national peuvent mettre un terme à ces restrictions à tout moment d'ici le 31 décembre 2011. Les Etats membres ne pourront ensuite maintenir ces restrictions que si leur levée pose de sérieuses perturbations (ou menaces) pour leur marché du travail. Toutes les restrictions à l'emploi des travailleurs originaires de Bulgarie et de Roumanie devront être abolies d'ici au 31 décembre 2013 quand la pleine liberté de circulation des travailleurs sera appliquée à travers l'UE-27.

Pour en savoir plus (en anglais):

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=en&catId=89&newsId=442&furtherNews=yes>

10. Un rapport sur la migration en Europe

En novembre 2008, la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) a annoncé un nouveau paquet de ressources en faveur de la migration. Le rapport identifie les modèles de migration et met en évidence les opportunités et les enjeux de la mobilité au-delà des frontières.

Les résultats révèlent que 49 % des Européens pensent que la mobilité est une bonne chose pour l'individu, tandis que 50 % pensent qu'elle est bénéfique pour l'économie. Cependant, 4 % seulement des travailleurs ont saisi cette opportunité et se sont installés dans un autre Etat membre, selon les données collectées pour l'étude. En outre, même s'ils sont confrontés à un risque futur de chômage, pas plus de 31 % des citoyens économiquement actifs de l'UE seraient disposés à travailler dans un autre pays de l'UE.

Le principal obstacle à quitter la région d'origine est la crainte de perdre le contact avec la famille et les amis (44 % des personnes interrogées). En fait, 17 % des personnes ayant migré mentionnent une détérioration de leurs contacts avec leurs familles et leurs amis. Le défi que pose l'apprentissage d'une autre langue est également souvent mentionné comme un obstacle à la mobilité au-delà des frontières.

Le rapport « East, west, home is best? Migration in Europe » est accessible (en anglais) à l'adresse:

<http://www.eurofound.europa.eu/press/releases/2008/081113.htm>



11. Directive sur l'amélioration du rôle des comités d'entreprise européens

En décembre 2008, le Parlement européen et le Conseil ont adopté, en première lecture, la proposition législative de la Commission visant à renforcer le rôle des comités d'entreprise européens.

La nouvelle directive procède à une refonte de la législation de 1994 sur les comités d'entreprise européens, afin de les adapter aux mutations du contexte économique et social. La dimension transnationale des entreprises s'étant accrue ces dernières années, il était devenu nécessaire que les travailleurs soient informés et consultés sur les questions de nature transnationale d'une façon appropriée, ainsi que d'établir un lien entre les comités d'entreprise européens et les instances nationales de représentation du personnel. La directive permet aussi la formation des représentants des travailleurs au sein des comités d'entreprise européens. Enfin, la directive facilite la création de nouveaux comités d'entreprise.

Pour en savoir plus:

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=89&langId=&newsId=438&furtherNews=yes>

12. La débâcle au sujet de la directive sur le temps de travail continue

Le 17 décembre 2008, le Parlement a rejeté la Position commune adoptée par le Conseil en juin 2008 concernant la Directive sur le temps de travail. D'importants écarts persistent quant aux positions du Parlement et celles du Conseil sur les aspects clés, tels que les dérogations (*opt-outs*) et le temps de garde. Les ministres vont se préparer aux discussions qui suivront dans les prochains mois avec le Parlement européen.

Pour en savoir plus:

<http://www.euractiv.com/en/socialeurope/parliament-gives-working-time-opt-outs-red-card/article-178176>

13. L'UE aide les travailleurs de l'industrie de la défense

Le 8 décembre 2008, la Commission européenne et les principaux acteurs de l'industrie de la défense se sont engagés dans un nouveau partenariat afin de mieux anticiper et gérer les changements auxquels le secteur devra faire face. L'initiative rassemble la Commission, l'Association européenne de l'industrie aéronautique, spatiale et de défense (ASD), la Fédération européenne des métallurgistes (FEM) et l'Agence européenne de défense (EDA). La structure mise en place suivra l'évolution du secteur et les partenaires échangeront leur savoir-faire en matière d'anticipation des besoins de compétences et de gestion socialement responsable des restructurations.

Pour en savoir plus:

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=329&langId=fr&newsId=427&furtherNews=yes>

14. Un sommet européen pour l'égalité entre hommes et femmes



Les 13 et 14 novembre 2008, la Présidence française de l'Union européenne a organisé une conférence à Lille sur le thème de l'égalité professionnelle des hommes et des femmes. L'évènement a réuni un vaste panel de participants européens, représentants des institutions et de la société civile. Une réunion informelle des ministres chargés de l'égalité des chances s'est tenue en parallèle pour discuter de l'écart de rémunération et la valorisation au niveau européen des bonnes pratiques d'entreprises.

Les tables rondes ont permis non seulement de mieux préciser les enjeux de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, mais aussi de définir les objectifs à atteindre et de valoriser les bonnes pratiques existantes dans les pays européens. De plus, les ministres de la Troïka (France, République tchèque et Suède) ont adopté un programme en faveur de l'égalité hommes/femmes pour les prochains 18 mois.

Pour en savoir plus:

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=418&langId=fr&newsId=413&furtherNews=yes>

15. La Commission prend des mesures contre six pays pour défaut de transposition de la réglementation relative à l'égalité des chances

Le 27 novembre 2008, la Commission a envoyé des avis motivés à l'Autriche, la Lituanie, la Slovaquie, la Hongrie, l'Italie et Malte qui n'avaient pas pleinement transposé la réglementation européenne interdisant la discrimination fondée sur le sexe en matière d'emploi et de travail. Les principaux problèmes concernent les définitions de la « discrimination directe » et de la « discrimination indirecte », les droits des femmes en congé de maternité et le fonctionnement des organismes chargés des questions d'égalité. Les six pays ont deux mois pour réagir; s'ils ne le font pas, la Commission peut saisir la Cour de justice européenne (CJEU).

Pour en savoir plus (en anglais):

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=418&langId=en&newsId=423&furtherNews=yes>

16. Le Parlement européen approuve la réforme de la Fondation européenne pour la formation (ETF)

Le 16 décembre 2008, le Parlement européen a approuvé la réforme élargissant le domaine de compétence thématique de la Fondation européenne pour la formation (ETF) qui soutient l'éducation et la formation dans les pays voisins de l'UE. Le nouveau règlement donnera à l'ETF une plus grande flexibilité pour répondre aux besoins des services de la Commission et des pays partenaires. Conformément à cette réforme, la focalisation actuelle de l'agence sur l'éducation et la formation professionnelle (EFP) sera élargie en introduisant le concept de développement des ressources humaines, qui inclut la formation continue et l'insertion dans le marché du travail.

Pour plus d'informations sur l'ETF:

http://www.etf.europa.eu/web.nsf/pages/Home_FR?OpenDocument



17. Le Rapport sur l'emploi en Europe 2008

En novembre 2008, la Commission européenne a publié la 20^{ème} édition du Rapport sur l'emploi en Europe, qui donne un aperçu complet de la situation de l'emploi dans l'UE, ainsi qu'une analyse des principaux enjeux du marché du travail.

Les principales conclusions du rapport 2008 comprennent notamment:

- L'UE a enregistré des résultats généralement bons en matière d'emploi, la création d'emploi s'étant poursuivie au premier trimestre 2008, à un rythme toutefois moins soutenu.
- Même s'il est probable qu'un arbitrage devra être opéré à court et moyen terme entre la croissance de l'emploi et celle de la productivité, un dosage adéquat des politiques peut potentiellement en atténuer les effets.
- Les immigrants récents ont joué un rôle important dans la croissance globale de l'économie et de l'emploi dans l'UE depuis 2000, en contribuant à répondre aux pénuries de main-d'œuvre et de compétences, ainsi qu'à accroître la flexibilité du marché du travail.
- Les données collectées depuis l'élargissement de 2004 témoignent d'une incidence économique généralement positive de la récente mobilité intracommunautaire et n'indiquent aucune perturbation grave du marché du travail.

Le rapport (en anglais uniquement) et les messages clés du rapport sont accessibles à l'adresse:

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=113&langId=fr&newsId=415&furtherNews=yes>

18. Le Rapport sur les restructurations en Europe 2008

Le 16 décembre 2008, la Commission européenne a publié le rapport « Restructuring in Europe ». Le rapport dresse un tableau des principales stratégies, politiques et actions prises par l'UE pour anticiper le changement et contrer les impacts négatifs des restructurations. Il décrit et analyse les principaux facteurs des changements affectant les économies, tels que la mondialisation, les mutations technologiques, le vieillissement de la population et le changement climatique. Il examine également les importantes transformations que l'élargissement de l'UE aux pays d'Europe centrale et orientale a générées pour les économies des Etats membres.

Selon le rapport, au cours des années 2002-2007 plus de 7000 cas de restructuration sur une vaste échelle ont été enregistrés dans les Etats membres par l'European Restructuring Monitor, l'outil de veille sur les restructurations d'entreprises. Pour l'instant, ces cas représentent un peu plus de 2,9 millions de suppressions d'emploi. S'agissant de la crise économique, il est probable que le nombre de restructurations augmentera dans les prochains mois en raison du ralentissement de la croissance économique dans l'Union européenne.

Pour en savoir plus (en anglais):

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=en&catId=89&newsId=434&furtherNews=yes>

19. Le rapport de la Commission européenne sur la démographie



Le 24 novembre 2008, la Commission européenne a publié un rapport sur la démographie européenne qui révèle que le nombre de travailleurs âgés a augmenté pendant la première décennie du nouveau millénaire. Le rapport confirme que les premiers baby-boomers atteignant la soixantaine, le ratio entre les personnes en âge de travailler et les retraités en Europe se déplace. Alors qu'au cours des dernières décennies, le nombre des plus de 60 ans en Europe a progressé annuellement de près de 1,5 million, cette augmentation sera de l'ordre de 2 millions par an pendant les 25 prochaines années.

Par ailleurs, les données pour 2007 montrent que, globalement, quelque 50 % des hommes et 40 % des femmes de plus de 60 ans avaient un emploi – l'objectif de Lisbonne fixé à 50% pour 2010 n'est donc pas loin d'être atteint. Selon le rapport, la tendance des années 90 à la retraite anticipée s'est inversée, et les baby-boomers vieillissant ont la possibilité de continuer à contribuer à l'économie par le biais de leur participation aux forces de travail.

Pour en savoir plus:

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=611&langId=fr>

20. Une étude sur l'intérim et la négociation collective dans l'UE

En décembre 2008, la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail a publié un état des lieux de la situation actuelle en matière de travail temporaire (intérimaire) dans les Etats membres de l'Union européenne. L'étude se fonde sur les rapports nationaux préparés par les correspondants de l'Observatoire européen des relations industrielles (EIRO).

Le rapport attire l'attention sur les dispositions concernant le dialogue social et la négociation collective à l'échelle nationale à travers l'UE. Il examine le rôle de la négociation collective dans la détermination d'aspects tels que la durée des missions, le recours à des travailleurs intérimaires en cas de grève et la proportion de travailleurs intérimaires par entreprise; il s'intéresse également au rôle de la négociation collective en matière d'égalité de salaire, de formation et autres conditions d'emploi.

Pour en savoir plus:

http://www.eurofound.europa.eu/eiro/studies/tn0807019s/fr0807019q_fr.htm